YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.29
N/Réf : NL/MC/FG

DECISION N° 2005/274

OBJET : Contrat de mise à disposition d'un agent intérimaire conclu avec la Société PRESTICER – transports en commun, contrat n° 60491

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122–22, alinéa 4° et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 04 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisations d'emprunts,

VU l'arrêté n° 2005/286 du 19 juillet 2005 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Deuxième Adjoint,

CONSIDERANT que l'absence d'un chauffeur de car au Service Transports, du 19 au 25 juillet 2005, en congé « évènement familial », menaçait gravement la continuité du Service Public,

CONSIDERANT que ces circonstances exceptionnelles rendaient nécessaire de passer avec la Société PRESTICER, sise à PARIS (75001) 3, boulevard de Sébastopol un contrat de prestations de services pour mettre à disposition de la Commune un agent intérimaire, titulaire du permis de conduire transports en commun,

DECIDE

DE signer le contrat de prestations de services pour un agent intérimaire (Monsieur Jean-Pierre LECOMTE domicilié 1, rue Auguste Blanqui– 93200 – SAINT-DENIS) avec la Société PRESTICER, du 19 juillet au 25 juillet 2005.

DIT que la rémunération sera calculée à raison de 21,23 € H.T. l'heure et d'une indemnité de trajet de 3,48 € H.T. par jour de déplacement,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2005.

REÇU LE
9 AOUT 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à YERRES, le 5 août 2005

MAIRIE D'YERRES

Pour le Député-Maire empêché,
L'Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH